Rapport De lobversation de
Mr imbert chirurgien à Nismes

La conduite que mr imbert a tenue tout
le tems que la Dame mifsol a Eprouvé
les douleurs de l'enfantement En conforme
à la saine pratique a suivie par tous
les praticiens Eclairés, son jugement sur
la terminaison avec le forceps etoit juste,
& il est certain que la malade n'auroit
point eu d'accidens & que l'enfant eut
joui de la vie si l'on avoit adapté cet
instrument.
La tete une fois descendu dans le petit bassin
c'est a dire prise entre les deux detroits ofseux
& ne pouvant franchir l'inferieur, il n'y
a pas d'autre methode a suivre que l'appli-
cation du forceps si l'on veut ~~procurer~~ conserver la
vie à l'enfant & Eviter des accidens

tres graves pour ne pas dire mortels que
l'un ou l'autre des deux etres et quelque fois
tous les deux sont dans le cas d'essuyer.

je ne puis concevoir comment on peut
la teste dans la cavité du petit bassin aller
chercher les pieds de l'enfant il faut pour
tenter de le faire ignorer les premiers principes
de l'anatomie et compter pour rien la
vie d'un enfant, les douleurs que la femme
eu dans le cas d'eprouver et les funestes accidens
qui ont coutume de suivre un pareil procedé,
avec le forceps l'un et l'autre ne courrent aucun
danger, les douleurs sont legeres et le jugement
que mr imbert avoit porté etoit juste le
but a suivre, je ne peus que justifier la
conduite et plaindre la famille de la
dame mespol de n'avoir pas voulu suivre
bon avis

a Paris le 23 juin 1774 [signature]

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE
ARC 27 d. 58